

## COMMUNE DE GRAVELINES



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

---

Une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales

## **Sommaire**

<b>Préambule :</b>	<b>3</b>
<b>I. Le Budget Principal</b>	<b>4</b>
A. <b>Le contexte économique</b>	<b>4</b>
a) <b>Situation internationale et nationale</b>	<b>4</b>
b) <b>Loi de Finances pour 2019</b>	<b>4</b>
B. <b>Les orientations budgétaires</b>	<b>6</b>
a) <b>Analyse rétrospective 2013 – 2017</b>	<b>6</b>
b) <b>Les Orientations pour 2019</b>	<b>12</b>
C. <b>Les Ressources Humaines</b>	<b>16</b>
a) <b>Structure des Effectifs</b>	<b>16</b>
b) <b>Les Dépenses de personnel</b>	<b>16</b>
c) <b>La Durée effective du travail</b>	<b>17</b>
d) <b>Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses de personnel</b>	<b>17</b>
<b>II. Le Budget Annexe "Chalet d'Entremont"</b>	<b>18</b>
A. <b>Les orientations budgétaires pour 2019</b>	<b>19</b>
a) <b>La section de fonctionnement</b>	<b>19</b>
b) <b>La section d'investissement</b>	<b>20</b>

## Préambule :

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2019 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gravelinoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2019, ainsi que la situation financière locale.

## I. Le Budget Principal

### A. Le contexte économique

#### a. Situation internationale et nationale

##### *La croissance resterait soutenue*

La reprise à l'œuvre depuis 2017 se confirme en 2018 malgré une légère inflexion, reflet d'un environnement international un peu moins porteur. En effet, la poursuite de la reprise en zone euro et la croissance de la demande mondiale continueraient de soutenir l'activité française mais à un rythme un peu moindre que celui de l'an dernier. Le commerce extérieur contribuerait de nouveau positivement à la croissance en 2018 et 2019 comme en 2017, après cinq ans où il l'avait pénalisée. Le pouvoir d'achat des ménages serait bien orienté, soutenu par l'évolution favorable du marché du travail et par les mesures prises par le Gouvernement, mais modéré par une inflation en hausse. En effet, après s'être redressée à 1,0 % en 2017, l'inflation y compris tabacs atteindrait 1,8 % en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prix du pétrole alimentant moins l'inflation. L'investissement des entreprises demeurerait dynamique avec des perspectives d'activité nationales et internationales bien orientées et dans un contexte financier toujours favorable.

##### ⇒ Perspectives macro-économiques de 2018 à 2020 :

- ✓ La croissance française des prochaines années serait de 1.6%, inférieure à son pic élevé de 2017, mais supérieure à son rythme potentiel ;
- ✓ Après une année 2017 exceptionnelle en termes de demande mondiale adressée à la France, la contribution du commerce extérieur à la croissance resterait nettement positive en 2018 puis serait neutre ensuite ;
- ✓ Fin 2020, le taux de chômage est estimé à 8.3% au plus bas depuis fin 2008 ;
- ✓ Après son pic récent, l'inflation se replierait jusqu'à mi-2019, avant de se stabiliser autour de 1.8% en 2020.

Ces projections macro-économiques de 2018 à 2020 s'inscrivent dans un contexte international marqué par une forte incertitude. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions politiques économiques en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la FED ou de l'aversion au risque.

#### b. Loi de Finances pour 2019

##### **Préambule sur la loi de Programmation des Finances publiques 2018-2022**

Le Parlement a adopté, le 22 janvier 2018, la **Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022** qui fixe un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés.

L'article 13 de la LPFP 2018-2022 précise : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc **un effort du secteur public local de 13 Mds€**, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 229 collectivités sur 322 dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ ont contractualisé avec l'État pour une durée de 3 ans ainsi que 17 autres collectivités non comprises dans le champ de la contractualisation.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- ✓ Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- ✓ Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2019

### ♦ **Une évolution continue des finances locales**

- ✓ La Dotation Globale de Fonctionnement est à nouveau stabilisée au plan national, à hauteur de 26.9Md€.
  - ⇒ Pour notre commune, la DGF étant nulle depuis 2015, elle restera égale à zéro et la Contribution au Redressement des Finances Publiques sera figée au niveau de 2018 soit 1.6 M€.

### ♦ **Faire le choix du travail et soutenir le pouvoir d'achat**

- ✓ Le Gouvernement souhaite que ceux qui travaillent perçoivent une rémunération juste et incitative au regard de leurs efforts. Pour cette raison, toutes les heures supplémentaires travaillées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 seront exonérées de cotisations sociales.
- ✓ Dans le cadre de sa politique en faveur des revenus des actifs, le Gouvernement a supprimé les cotisations salariales à l'assurance chômage et à l'assurance maladie, prélevées sur les seuls salaires, et les a basculées sur la contribution sociale généralisée (CSG), afin de mettre à contribution l'ensemble des revenus.
- ✓ La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, impôt qui représente une charge importante pour les ménages aux revenus dans la moyenne.

### ♦ **Faire croître et transformer nos entreprises**

- ✓ En 2019, les entreprises bénéficieront de la transformation du CICE en un allègement de charges sociales, plus simple et plus lisible. L'allègement de charges sera aussi renforcé : les cotisations patronales seront complètement supprimées au niveau du SMIC à partir d'octobre, ce qui favorisera les créations d'emploi pour les peu qualifiés. Par ailleurs, les entreprises bénéficieront de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, dont certaines caractéristiques clefs pour l'attractivité seront pérennisées grâce à la mise en conformité avec les règles de l'Union Européenne (intégration fiscale, taux réduit pour les brevets, règles de déductibilité des intérêts d'emprunt).

### ♦ **Simplifier la fiscalité**

- ✓ Le Gouvernement souhaite mettre en place un environnement fiscal simple, juste et lisible pour les contribuables, qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers. Pour cette raison, il propose la création d'un régime fiscal unique d'épargne de précaution pour les agriculteurs, la suppression d'une vingtaine de taxes à faible rendement et de dépenses fiscales n'ayant pas atteint leurs objectifs. Il amorce également la réforme du recouvrement de certaines taxes, dans la logique d'unification des réseaux de recouvrement portée par le processus « Action publique 2022 ».
  - ⇒ À ce jour, il n'est pas envisagé de supprimer la Taxe sur les Pylônes.

- ✓ Le PLF pour 2019 confirme le principe de l'autonomie du FCTVA, simplification forte de ce dispositif. Il révise à cette fin les textes applicables, dans la perspective d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

♦ **Le prélèvement à la source**

- ✓ La mise en œuvre du prélèvement à la source en 2019, moyennant quelques dernières adaptations proposées dans le cadre du PLF pour 2019, permettra de soulager la trésorerie des millions de foyers qui, notamment parce qu'ils subissent des aléas négatifs, voient leurs revenus baisser (chômage, baisse du temps travaillé, arrêt longue maladie, veuvage, divorce, départ en retraite, etc.).

## B. Les orientations budgétaires

### a. Analyse rétrospective 2013 – 2017

⇒ Des recettes réelles de fonctionnement en baisse depuis 2013 :

RECETTES de Fonctionnement (en €)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>TOTAL des recettes réelles de fonct.</b>	<b>59 142 381</b>	<b>58 986 925</b>	<b>58 804 816</b>	<b>58 759 070</b>	<b>59 041 599</b>
Produits des services - chapitre 70	917 906	904 066	955 778	1 692 523	1 787 611
Fiscalité propre - compte 73111 & FNGIR	15 854 627	16 041 343	16 389 706	16 603 980	17 654 534
FPIC - compte 7325	30 954	46 131	62 826	76 883	
TCFE			282 311	208 223	271 039
Fiscalité reversée - AC	32 390 996	32 390 996	32 390 996	32 390 996	31 855 430
Fiscalité reversée - DSC	5 817 011	5 860 774	5 593 025	5 593 025	4 423 003
Concours financiers de l'Etat - chapitre 74	1 982 761	1 830 924	1 053 401	405 345	676 599
Dont DGF	1 189 097	772 409	0	0	0
<b>Evolution en % des RRF</b>	<b>+0.57%</b>	<b>-0.26%</b>	<b>-0.31%</b>	<b>-0.08%</b>	<b>+0.48%</b>

Évolution 2013-2017 des recettes de fonctionnement : -0.17% ou -100 782 €

(Ou -1.53% hors chapitre 77)

- ❖ Les recettes liées aux tarifs sont désormais plus dynamiques. Pour exemple, en 2017, de nouveaux tarifs ont été créés pour des « animations autour du patrimoine ».
  - Chapitre 70 – évolution 2013-2017 hors coût de la mise à disposition de personnel aux associations : +6.61%.
- ❖ L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale a augmenté de +6.25% entre 2013 et 2017, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2001.

↳ Evolution des bases entre 2013 et 2017 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2013	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Evolution 2013-2017 en %
TH	7 103 361	7 154 866	7 466 986	7 429 295	7 419 913	+4.45%
TFPB	48 963 978	49 842 969	50 510 099	51 585 691	55 223 496	+12.78%
TFPNB	91 695	89 802	95 530	89 753	86 570	-5.59%
<b>Total</b>	<b>56 159 034</b>	<b>57 087 637</b>	<b>58 072 615</b>	<b>59 104 739</b>	<b>62 729 979</b>	<b>+11.70%</b>

↳ Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2001 :

Taux d'imposition	TH	TFPB	TFPNB
Période 2001-2015	24.15%	28.56%	81%

⇒ Il est à rappeler également que la commune de Gravelines a une politique d'abattement votée au maximum, assez exceptionnel pour les communes de 10 à 20 000 habitants :

- Abattement général à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement pour charges de famille (*obligatoire*) :
  - o Personne des deux 1<sup>ers</sup> rangs : 20%
  - o Personne à partir du 3<sup>ième</sup> rang : 25%
- Abattement spécial à la base (*facultatif*) : 15%
- Abattement spécial handicapé (*facultatif*) : ce taux passe à 20% soit son maximum à compter de 2019.

❖ La fiscalité reversée par la Communauté Urbaine de Dunkerque est également à la baisse depuis 2015 :

- o En ce qui concerne la DSC, nous constatons :
  - Une 1<sup>ère</sup> diminution en 2015 suite au transfert de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) de l'EPCI vers la commune. En effet, cette perte de recette en 2015 pour la CUD a été compensée par une baisse de la DSC à hauteur du montant de la TCFE soit 282 311 €. Désormais, la commune perçoit cette taxe dont le montant fluctue selon les consommations en électricité par les usagers.
  - Puis une 2<sup>ième</sup> diminution en 2017 avec la prise en charge du FPIC au niveau intercommunal. Notre DSC 2017 a donc été diminuée à hauteur du montant du FPIC soit 1 207 431 €.
  - Nous notons également la création de la DSC sécurité en 2017 pour un montant de 37 409€.
- o L'Attribution de Compensation est quant à elle restée à l'identique sur la période 2013-2016 mais connaît une légère baisse en 2017 et 2018 du fait du transfert de la compétence tourisme vers l'EPCI.

❖ Après la loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€ ayant eu pour conséquence la disparition de notre DGF et un prélèvement sur notre fiscalité, la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit un effort du secteur public local de 13 Md€ soit pour notre commune une DGF qui restera nulle et un prélèvement pérennisé de notre fiscalité.

⇒ La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative pour notre commune. Nous passons d'une DGF de 1.189.097 €uros en 2013 à 0 €uro en 2017 (-100%), et des Allocations Compensatrices qui passent de 366.644 €uros en 2013 à 243 977 €uros en 2017 (soit -122 667 €uros).

→ Evolution du Chapitre 74 sur la période 2013–2017 :

Chapitre 74	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Ecart en €
DGF	1 189 097 €	772 409 €	0 €	0 €	0 €	-1 189 097 €
Allocations compensatrices	366 644 €	314 231 €	289 925 €	220 036 €	243 977 €	-122 667 €

Pour conclure sur l'évolution des recettes de fonctionnement sur la période 2013-2017, il est important de mentionner que la solidarité au sein du bloc communal pèse très fortement sur la commune de Gravelines qui a vu ses recettes réelles de fonctionnement diminuer de 100 782 € sur cette période soit -0.17% ou -1.53% si l'on ne tient pas compte du chapitre 77. La Ville de Gravelines est fortement contributrice au redressement des finances publiques, mais surtout, elle a vu sa Dotation Globale de Fonctionnement disparaître dès 2015.

⇒ Des dépenses réelles de fonctionnement très contenues :

DEPENSES de Fonctionnement (en €)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>TOTAL des dépenses réelles de fonct.</b>	<b>53 483 825</b>	<b>54 362 725</b>	<b>54 819 457</b>	<b>55 131 775 €</b>	<b>54 088 730 €</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	10 150 941	9 758 467	8 728 496	8 832 384	8 457 008
Charges de personnel - chapitre 012	23 762 214	25 151 762	25 717 936	26 042 369	26 508 168
FPIC - chapitre 014	364 214	553 088	750 173	1 072 505	0
Contribution au redressement des finances publiques				1 033 029	1 544 369
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	11 861 296	11 706 852	11 319 908	10 874 459	9 954 567
Charges financières - chapitre 66	741 988	687 383	653 475	563 041	501 655
Charges exceptionnelles - chapitre 67	3 676 818	3 578 792	4 723 086	3 787 605	4 196 580
<b>Evolution en % des DRF</b>	<b>+1.19%</b>	<b>+1.64%</b>	<b>+0.84%</b>	<b>+0.57%</b>	<b>-1.89%</b>

Évolution 2013-2017 des dépenses de fonctionnement : +1.13% ou +604 905 €

- ❖ Des charges à caractère général de plus en plus maîtrisées :
  - Le chapitre 011 a diminué de 17% entre 2013 et 2017, ce qui démontre l'effort entrepris par la Collectivité afin de diminuer ses dépenses courantes sans altérer les services proposés à la population. Il y a eu un véritable travail au sein de chaque Direction avec l'exécutif municipal, afin de dépenser « mieux ». Grâce à l'analyse analytique des dépenses, le coût de chaque activité ou prestation peut être identifié et des économies peuvent être réalisées sans modifier la qualité du service proposé.
- ❖ Une montée en puissance du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :
  - Depuis 2017, le FPIC est déduit de notre DSC. Entre 2013 et 2017, la contribution au FPIC a augmenté de **+843 217 €** soit une inflation de **+231.51%**. Notre Commune jugée « aisée » et appartenant à un EPCI lui-même jugé « très aisé », est fortement impactée par cette péréquation horizontale dont l'objectif honorable est une entraide entre intercommunalités. Toutefois, cette nouvelle péréquation mise en œuvre dès 2012 grève fortement le budget de notre Commune, qui constatait auparavant annuellement une évolution positive de ses revenus.
- ❖ Avec la LFi 2015, la commune est devenue contributrice au redressement des finances publiques (CRFP) de l'État à hauteur de 1.033 M€ en 2016 puis 1,544 M€ en 2017. Selon le PLF pour 2019, notre CRFP devrait rester figé au niveau de 2017 et notre DGF resterait « nulle ».
- ❖ Un effort participatif de nos satellites et grosses structures associatives pour une maîtrise de nos dépenses :
  - Nous constatons une baisse de 16% de nos dépenses inscrites au chapitre 65 entre 2013 et 2017 qui s'explique par un effort demandé à nos satellites et grosses structures associatives à qui nous avons dressé le contexte économique national et ses conséquences locales.

**Evolution des participations et subventions entre 2013 et 2017 :**

Dépenses en €	CA 2013	CA 2017	Evolution 2013-2017 en % et en €	
Participation aux SIVOMs	2 990 557	1 576 117	-47.30%	-1 414 440
Subvention au CCAS, Foyer Logement Béguinage, Centre JB Rivière	1 983 932	1 955 932	-1.41%	-28 000
Subvention Atouts Ville	2 109 500	1 935 408	-8.25%	-174 092
Subvention AGIR	1 042 500	1 000 000	-4.08%	-42 500
Subvention BCM	475 000	371 000	-21.89%	-104 000
<b>Total</b>	<b>8 601 489</b>	<b>6 838 457</b>	<b>-20.50%</b>	<b>-1 763 032</b>

❖ La création du Budget Annexe « Chalet Entremont » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- Le chapitre 67 a augmenté de 14% entre 2013 et 2017 qui s'explique notamment par le versement de la dotation de compensation des classes de neige versée à hauteur de 230 k€ du budget principal au budget annexe.
- La subvention versée à la RGESL a quant à elle, subie une hausse de +0.27% sur la période 2013-2017.

En conclusion sur les dépenses de fonctionnement et sans tenir compte du chapitre 012 qui sera abordé en troisième partie, nous pouvons constater une baisse des dépenses de fonctionnement de -7.20% entre 2013 et 2017. Cet effort porté par nos services municipaux mais aussi par nos associations et satellites, a permis à la collectivité de compenser la montée en puissance de la péréquation horizontale (le FPIC) et de la contribution au redressement des finances publiques.

⇒ **L'état de la dette communale**

S'agissant du stock de dette, le capital restant dû s'élevait à 19,755 M€ en 2013 contre 20,864 M€ en 2017. La commune a fait le choix de stabiliser la dette avec des emprunts annuels compris entre 2 et 2.8 M€ sur la période 2013-2017 excepté en 2014 avec le recours à un emprunt spécifique de 1.3 M€ permettant la rénovation thermique de la maison de quartier de Petit-Fort-Philippe, dans le cadre d'un programme d'éco-énergie mis en œuvre sur la Commune. Ceci justifie la hausse de +5.6% du capital restant dû sur la période 2013-2017.

	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31/12	19 755 326	21 114 191	20 938 582	20 838 466	20 864 266
Montant emprunté	2.138 M€	4.400 M€	2.880 M€	2.800 M€	2.604 M€
Annuité en capital de la dette	3 003 701	3 041 135	3 055 609	2 900 116	2 578 200
Intérêts de la dette	741 988	687 383	653 475	563 041	501 655
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	33.40%	35.79%	35.61%	35.46%	35.34%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	6.33%	6.32%	6.31%	4.93%	5.22%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	3.56	4.59	5.67	6.19	4.87

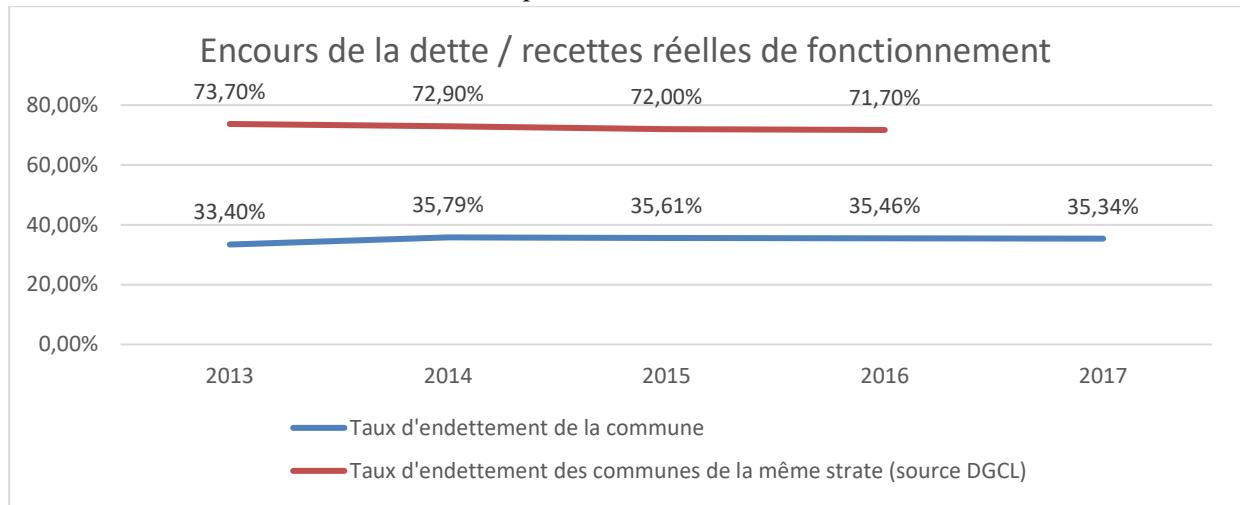
Pour rappel, sur la période 2000 - 2017, l'encours de la dette a diminué de 26,325 millions d'euros soit un désendettement à hauteur de 55,79%.

Dette au 31/12/2000 en millions d'euros	Dette du 31/12/2017 en millions d'euros
47,189	20,864

Au 31/12/2017 :

- ❖ Le taux moyen de la dette est estimé à 2.40% ;
- ❖ La dette dont le risque global est faible est répartie de la manière suivante :
  - 99.91% sur un taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite « CBC ») ;
  - 0.09% sur un emprunt à barrière simple (niveau 1B selon la Charte de Bonne Conduite « CBC »).
- ❖ La durée de vie résiduelle moyenne est de 10.62 ans et sa durée de vie moyenne est de 5.55 ans.

Evolution du taux d'endettement sur la période 2013-2017 :



⇒ **L'Epargne Brute et l'Epargne Nette (CAF hors cessions) :**

- ❖ L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2013 - 2017 :

Epargne en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Evolution 2013-2017 en %
Epargne Brute	5 546 033	4 604 881	3 694 742	3 364 620	4 288 501	-23%
Epargne Nette	2 543 723	1 563 746	639 133	464 504	1 710 301	-33%

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2013-2017, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint. L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne/habitant Année 2017	Ville Gravelines Population INSEE 2017 : 11 767 hab.
Epargne brute/hab.	364 €/hab.
Epargne nette/hab.	145 €/hab.

⇒ **Les recettes d'investissement**

Recettes d'investissement en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
<b>TOTAL des recettes d'investissement</b>	<b>7 482 287</b>	<b>10 134 507</b>	<b>7 019 096</b>	<b>6 749 649</b>	<b>5 673 286</b>
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 786 331	4 548 692	2 830 469	2 770 070	2 360 680
FCTVA	385 908	741 913	647 910	865 022	456 139
Subventions	130 231	409 584	637 929	298 994	144 795
Emprunts	2 137 600	4 400 000	2 880 000	2 800 000	2 604 000
Remb. du capital prêt au personnel	34 585	29 570	22 069	15 562	13 626
Divers	7 631	4 748	—	—	94 046

Outre la hausse en 2014, les montants empruntés sont stables sur la période 2013–2017. Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) corrobore le dynamisme des investissements.

## ⇒ Les dépenses d'investissement

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2013-2017 soit en moyenne 5,7 millions d'€/an.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dépenses d'équipements en €	6 695 590	7 496 230	4 536 540	4 378 774	5 249 955

Pour rappel, voici les principales dépenses d'investissement réalisées sur la période 2013-2017 :

N° programme	Libellé du programme	Total cumulé
<b>3781</b>	MATERIEL INFORMATIQUE	986 547,97
<b>419</b>	TRVX ECLAIRAGE PUBLIC	1 831 083,43
<b>4191</b>	ILLUMINATIONS	138 520,28
<b>4201</b>	ACQ MOBILIER URBAIN	252 881,15
<b>4203</b>	TRVX TROTTOIRS & VOIRIE	1 073 563,70
<b>4291</b>	AMGT TERRAINS SPORTS	876 791,08
<b>431</b>	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	394 974,25
<b>459</b>	ACQUISITIONS FONCIERES	951 970,76
<b>460</b>	MATERIEL DE TRANSPORT	857 743,34
<b>507</b>	RESEAUX CABLES / FIBRE OPTIQUE	1 108 907,06
<b>5151</b>	AMGT PLACE CH. VALENTIN	422 573,02
<b>528</b>	ENSEIGNEMENT 1ER DEGRE	1 101 332,36
<b>530</b>	RESTAURATION SCOLAIRE	266 672,53
<b>534</b>	MUSEE	473 494,20
<b>535</b>	RESTAUR. DES REMPARTS	1 175 021,42
<b>5351</b>	AMENAGEMENT PAYSAGER DES REMPARTS	281 463,33
<b>536</b>	RENOV. DES EGLISES	166 351,83
<b>537</b>	CTRE LOISIRS&CULT. ARSENAL	782 300,65
<b>5383</b>	ATOUTS VILLE	135 987,42
<b>539</b>	CENTRE NAUTIQUE	464 317,61
<b>5394</b>	MATERIEL SPORTIFS	480 022,53
<b>5395</b>	RENOV. EQUIPMTS SPORTIFS	851 722,42
<b>5396</b>	PISCINE MUNICIPALE	516 717,70
<b>5397</b>	TRAVAUX SPORTICA	2 319 435,89
<b>5401</b>	FERME GRAVELINOISE	883 487,41
<b>5432</b>	AMGT PAYS. ESPACES VERTS	196 321,99
<b>5434</b>	CLOTURES DIVERSES	311 423,59
<b>549</b>	ENTRETIEN CHAUFFERIES	693 717,55
<b>550</b>	MAPI	519 273,60
<b>555</b>	TRAVAUX CENTRE ADMINISTRATIF	157 213,73
<b>5591</b>	CRECHE CALINOUS PT PIERRE	885 059,44
<b>561</b>	ITINERAIRES DEPLACEMENTS DOUX	227 980,50
<b>5792</b>	TRVX ECONOMIE ENERGIE	2 573 078,35
<b>5795</b>	CREATION CABINET MEDICAL PFP	166 783,87
<b>5796</b>	CREATION CABINET MEDICAL HUTTES	144 934,89

## b. Les Orientations pour 2019

### ⇒La section de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019, cette analyse prospective sur une période de 3 ans (2018-2020) est élaborée d'après la loi de finances pour 2019 et en intégrant les données financières propres à notre Collectivité.

Un fait certain, notre budget 2019 sera de nouveau construit dans un environnement national contraint. En effet, même si le projet du gouvernement « Macron » entend stabiliser les dotations, notre commune dont la DGF est négative continuera de contribuer au redressement des finances publiques par un prélèvement pérennisé de notre fiscalité.

#### Prospective 2018 - 2020 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de CAA 2018 à BP 2019 (en %)
<b>TOTAL des recettes réelles de fonct.</b>	<b>58 804 839</b>	<b>58 112 663</b>	<b>57 887 539</b>	<b>-1.18%</b>
Produits des services – chapitre 70	1 800 000	1 882 032	1 830 000	+4.56%
Fiscalité propre - compte 73111 & FNGIR	17 789 321	17 967 214	18 146 886	+1.00%
FPIC – compte 7325	0	0	0	–
Fiscalité reversée - AC	31 836 230	31 836 230	31 836 230	–
Fiscalité reversée - DSC	4 403 081	4 403 081	4 403 081	–
Concours financiers de l'Etat - chapitre 74	536 099	553 780	450 000	+3.30%
Dont DGF	0	0	0	–
Dont allocations compensatrices	229 343	228 900	200 000	-0.20%
<b>Evolution en % des RRF</b>	<b>-0.41%</b>	<b>-1.18%</b>	<b>-0.39%</b>	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution 2018-2019 des recettes de fonctionnement : -1.18% ou -692 176 €

↳ Évolution hors chapitre 77- recettes exceptionnelles : +0.39% soit +226 032 €

Hors chapitre 77 – recettes exceptionnelles, cette projection financière confirme pour 2019 une légère augmentation des recettes de fonctionnement qui résulte de la seule évolution des bases d'imposition et de la dynamique de nos tarifs, le reste étant stabilisé au niveau de 2018.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution de nos dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes et de notre enveloppe d'investissement.

#### Prospective 2018 - 2020 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CAA 2018	BP 2019	BP 2020	Evolution de CAA 2018 à BP 2019 (en %)
<b>TOTAL des dépenses réelles de fonct.</b>	<b>54 303 266</b>	<b>54 761 224</b>	<b>55 104 505</b>	<b>+0.84%</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	8 583 000	8 755 000	8 755 000	+2.00%
Charges de personnel - chapitre 012	26 500 000	26 765 000	27 032 650	+1.00%
FPIC (en déduction de la DSC) - chapitre 014	0	0	0	–
FNGIR - chapitre 014	2 926 355	2 926 355	2 926 355	–
Contribution au redressement des finances publiques - chapitre 014	1 544 369	1 544 369	1 544 369	–
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	10 031 345	10 020 000	10 020 000	-0.11%
Charges financières - chapitre 66	490 000	495 000	500 000	+1.02%
Charges exceptionnelles - chapitre 67	4 174 697	4 150 000	4 150 000	-0.59%
Dont le versement au Budget Annexe	250 000	275 000	275 000	–
<b>Evolution en % des DRF</b>	<b>+0.40%</b>	<b>+0.84%</b>	<b>+0.62%</b>	

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution 2018-2019 des dépenses de fonctionnement : +0.84% ou +457 958 €

↳ Évolution BP 2017-BP 2018 : -0.55% soit -301 076 €

Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, un véritable travail de recherche d'économies est engagé par la Commune au travers des Comités de Pilotage Budgétaire. Ceci se traduit par une très légère hausse de +0.33% ou 92 958 € des dépenses de fonctionnement hors masse salariale et hors dépenses imprévues entre 2018 et 2019.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 011 :**

Notre objectif est une stabilisation du chapitre 011 sur la période 2019–2020 après une légère augmentation entre 2018 et 2019.

→ Il est important de rappeler l'effort considérable de la commune sur la gestion de ses dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de prestation à la population. En effet, entre 2013 et 2018 estimé, le chapitre 011 a diminué de -15.45% ou -1.6 M€.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 65 :**

Dépenses en €	CAA 2018	BP 2019	BP 2020
Subventions et participations	9 642 714	9 642 714	9 642 714
Autres charges de gestion courante	388 631	377 286	377 286
<b>Total</b>	<b>10 031 345</b>	<b>10 020 000</b>	<b>10 020 000</b>

Le chapitre 65 sera également stabilisé en 2019 et 2020 au même niveau que le BP 2018.

→ Entre 2013 et 2018 estimé, l'effort a été similaire à celui du chapitre 011 avec une diminution de -15.43% ou -1.8 M€ sur ce chapitre.

❖ **Perspectives d'évolution du chapitre 014 :**

Dépenses en €	CAA 2018	BP 2019	BP 2020
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355
CRFP	1 544 369	1 544 369	1 544 369
DIVERS	500	500	500
<b>Total</b>	<b>4 471 224</b>	<b>4 471 224</b>	<b>4 471 224</b>

⇒ FOCUS sur les prélèvements sur la fiscalité :

Sur la période 2013 - 2020, voici l'évolution des prélèvements sur la fiscalité :

Chap. 014	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	BP 2020	TOTAL
FNGIR	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	2 926 355	<b>23.4 M€</b>
CRFP	-	416 688	272 213	1 033 029	1 544 369	1 544 369	1 544 369	1 544 369	<b>7.9 M€</b>
FPIC	332 260	506 957	687 347	995 622	1 207 431	1 227 353	1 227 353	1 227 353	<b>7.4 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 259 615</b>	<b>3 850 000</b>	<b>3 885 915</b>	<b>4 955 006</b>	<b>5 678 155</b>	<b>5 698 077</b>	<b>5 698 077</b>	<b>5 698 077</b>	<b>38.7 M€</b>

Pour conclure sur la section de fonctionnement, cette prospective jusque 2020 démontre que malgré nos efforts avérés sur nos dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons que constater la baisse de notre épargne brute et de notre épargne nette qui s'explique essentiellement par ces prélèvements sur la fiscalité qui pèsent très lourdement dans le budget de la Commune.

⇒ Perspectives d'évolution de l'Epargne Brute et l'Epargne nette

Epargne en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CAA 2018	BP 2019	BP 2020
Epargne Brute	5 546 033	4 604 881	3 694 743	3 364 620	4 288 501	3 620 138	3 351 439	2 783 034
Epargne Nette	2 543 723	1 563 746	639 134	464 504	1 710 301	995 138	691 439	323 034

⇒ La section d'investissement

- ❖ Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Recettes d'investissement en €	CAA 2018	BP 2019	BP 2020
Autofinancement (hors cessions)	3 620 138	3 351 439	2 783 034
FCTVA	542 264	620 000	724 716
Emprunt	2 600 000	2 600 000	2 500 000
Cessions	881 435	174 616	425 240
Subventions	167 218	905 045	520 505
Remboursement prêt au personnel	11 503	8 900	6 505
<b>TOTAL</b>	<b>7 882 558</b>	<b>7 660 000</b>	<b>6 960 000</b>

- Subventions prévues sur la période 2019-2020 pour l'aménagement des chemins de ronde :
  - ✓ Fonds de Concours CUD : 1.050 M€ ;
  - ✓ Subvention du Département : 0.400 M€.
- ❖ Ces recettes d'investissement permettent d'ouvrir des dépenses d'investissement à hauteur de :

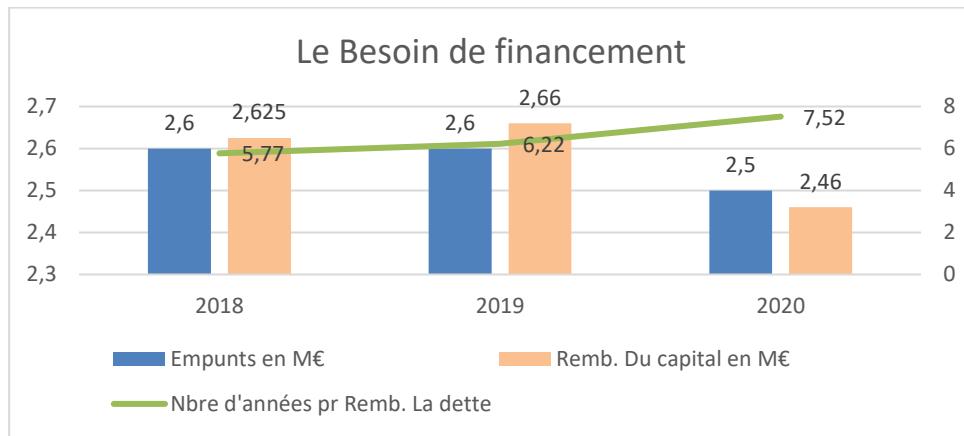
Dépenses d'investissement en €	CAA 2018	BP 2019	BP 2020
Dépenses d'équipement – chapitres 20 à 23	6 136 000 (dont les reports)	5 000 000	4 500 000
Remboursement du capital	2 625 000	2 660 000	2 460 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 761 000</b>	<b>7 660 000</b>	<b>6 960 000</b>

⇒ Perspectives d'évolution de la dette communale

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12	20 873 258	20 840 379	20 916 518
Montant emprunté	2.6 M€	2.6 M€	2.5 M€
Annuité en capital de la dette	2 625 000	2 660 000	2 460 000
Intérêts de la dette	490 000	495 000	500 000
Taux d'endettement (encours dette/RRF)	35.50%	35.86%	36.13%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	5.29%	5.42%	5.11%
Nombre d'années d'Epargne Brute nécessaires au remboursement de la dette	5.77	6.22	7.52

Pour rappel, sur la période 2000 - 2020, l'encours de la dette devrait diminuer de 26.273 M€ soit un désendettement à hauteur de 55,68%.

Dette au 31/12/2000 en millions d'euros	Dette du 31/12/2020 en millions d'euros
47,189	20,917



⇒ **Le Plan Pluriannuel d'investissement sur période 2018 - 2020 :**

**Voici en exemple et par thématique, une liste non exhaustive de projets à arbitrer lors du vote du budget :**

THEMATIQUES	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>BATIMENT</b>	<b>2 820 139 €</b> <i>Dont</i> Locaux Delta/AGIR : 300 k€ Jardin de Lecture : 50 k€ Les écoles : 170 k€ Les restaurants scolaires : 57 k€ Club house rugby & colomb. : 140 k€ Sportica : 295 k€ Chaufferies : 135 k€ Chalet d'Entremont : 132 k€ Hôtel de ville « archives » : 118 k€ ...	<b>1 576 000 €</b> <i>Dont</i> Locaux Delta/AGIR : 200 k€ Jardin de Lecture : 216 k€ Les écoles : 125 k€ Les restaurants scolaires : 50 k€ Club house rugby & colomb. : 80 k€ Sportica : 450 k€ Chaufferies : 145 k€ Chalet d'Entremont : 30 k€ Poudrière Bracq : 25 k€ ...	<b>1 752 600 €</b> <i>Dont</i> – – Les écoles : 125 k€ Les restaurants scolaires : 40 k€ – Sportica : 400 k€ Chaufferies : 145 k€ Chalet d'Entremont : 30 k€ Poudrière Bracq : 386 k€ ...
<b>AMENAGEMENT</b>	<b>1 255 228 €</b> <i>Dont</i> Chemin de Ronde : 296 k€ Etude zone Cartonnerie : 187 k€ ...	<b>2 152 400 €</b> <i>Dont</i> Chemin de Ronde : 1.9 M€ Etude Zone Cartonnerie : 80 k€ ...	<b>1 506 000 €</b> <i>Dont</i> Chemin de Ronde : 1.3 M€ – ...
<b>MATERIEL, MOBILIER, SIGNEALTIQUE</b>	<b>1 404 324 €</b> <i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 32 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 167 k€ Matériel festif : 83 k€ Matériel sportif et cavalerie : 128 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 369 k€ Matériel/mobilier de bureau : 58 k€ Matériel de transport : 286 k€ Aire de jeux : 22 k€ Illuminations de noël : 46 k€ ...	<b>701 100 €</b> <i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 32 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 50 k€ Matériel festif : 12 k€ Matériel sportif et cavalerie : 105 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 200 k€ Matériel/mobilier de bureau : 25 k€ Matériel de transport : 99 k€ Aire de jeux : 20 k€ Illuminations de noël : 25 k€ ...	<b>652 400 €</b> <i>Dont</i> Matériel écoles/RAM/restaurants : 32 k€ Matériel pour éqpmts culturels : 61 k€ Matériel festif : 12 k€ Matériel sportif et cavalerie : 105 k€ Matériel informatique/téléphonique/ Serveur/TBI/vidéo protection, ... : 200 k€ Matériel/mobilier de bureau : 30 k€ Matériel de transport : 100 k€ Aire de jeux : 20 k€ Illuminations de noël : 25 k€ ...
<b>VOIRIE ET RESEAUX DIVERS</b>	<b>656 309 €</b> <i>Dont</i> Eclairage Public : 316 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, cours d'école ... : 132 k€ ...	<b>570 500 €</b> <i>Dont</i> Eclairage Public : 280 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, cours d'école ... : 100 k€ ...	<b>589 000 €</b> <i>Dont</i> Eclairage Public : 300 k€ Réseau câblé : 171 k€ Aménagement, rénovation parking, chemins, cours d'école ... : 100 k€ ...
<b>TOTAL</b>	<b>6 136 000 €</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>4 500 000 €</b>

## C. Les Ressources Humaines

### a. Structure des effectifs

Répartition des agents de la Ville de Gravelines au 1<sup>er</sup> octobre 2018 par catégories hiérarchiques et catégories de rémunération.

		Catégorie							TOTAL	
		A		B		C		Hors catégorie		
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	Nombre	ETP
Titulaires	IS-IT	25	23,7	98	91,8	424	404,1		547	519,6
Non titulaires	IC	2	2						2	2
	IA-IR-IX	1	1	13	7,33	71	66,7		85	75,03
Non permanents	Horaires			7		37	13,29		44	13,29
	Vacataires			7					7	0
	Apprentis							9	9	0
	Personnel de l'Etat *							50	50	0
		28	26,7	125	99,13	532	484,09	59	744	609,92

\* Rémunération des professeurs des écoles pour la surveillance des cantines et études.

### b. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel par catégories de rémunération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 septembre 2018.

	Traitements de base	N.B.I.*	Heures Supplémentaires	Régime Indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (nourriture logement)	S.F.T.**	Contributions patronales
<b>Permanents</b>							
Titulaires CNRACL	8 342 538	114 668	164 715	2 341 784	65 600	129 756	4 685 340
Non titulaires	1 083 882		16 254	178 836	2 827	18 303	573 423
<b>Non permanents</b>							
Autres emplois titulaires	18 146						0
Vacataires horaires	240 313				917		105 210
Saisonniers	275 423				398		134 789
Vacataires forfaitaires	1 099						193
Apprentis	55 718						3 672
Personnel de l'Etat	36 238				1 497		1 179

\*N.B.I. : Nouvelle Bonification Indiciaire

\*\* S.F.T. : Supplément Familial de Traitement

### **c. Durée effective du travail**

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 5 semaines de congés annuels
- 1 semaine de congés d'ancienneté (de 0 à 2 semaines selon l'ancienneté)
- 1,8 semaine de congés exceptionnels
- 1,6 semaine de jours fériés (forfait de 8 jours)

Soit un total de 42,6 semaines travaillées.

Le temps de travail étant fixé à 35 heures hebdomadaires, la durée effective du travail est de 1 491 heures.

### **d. Evolution prévisionnelle des effectifs et dépenses du personnel**

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs via des mobilités internes.

Une quinzaine d'agents (10 dossiers en cours) devrait faire valoir ses droits à la retraite en 2019, 1 agent sera atteint par la limite d'âge.

L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP). L'objectif est la pérennisation des emplois actuels avec notamment la stagiairisation d'emplois déjà présents dans l'effectif.

L'orientation budgétaire fixe la progression pour l'exercice 2019 à +1% de la masse salariale par rapport au Compte Administratif Anticipé 2018, estimé à 26 500 000.

L'objectif de progression pour l'exercice 2020 est également de +1%, par rapport au CAA 2019.

## **II. Le Budget Annexe « Chalet d'Entremont »**

### **Préambule**

La ville de Gravelines a entendu mettre en place une procédure de délégation de service public pour l'attribution d'une régie intéressée pour la gestion du Chalet d'Entremont en vue de l'accueil, l'hébergement, le transport, la restauration et l'animation des classes de découvertes, et toutes autres activités compatibles avec l'affectation de l'immeuble.

Suite à la procédure de mise en concurrence, c'est l'association ADP NORD qui a été nommée Régisseur Intéressé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce pour une durée de 5 ans.

Par conséquent, et afin de retranscrire les opérations budgétaires du régisseur intéressé, le Conseil Municipal a délibéré en date du 21 décembre 2016 pour la création du budget annexe « Chalet d'Entremont ».

Le régisseur intéressé assure l'exploitation du service qui lui est confié à ses risques et périls, dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur et, notamment de celles touchant à la sécurité, aux autorisations d'hébergement d'enfants, d'agrément de tourisme ou de licences d'agents de voyage, et à la protection de l'environnement.

Dès l'entrée en vigueur du contrat et pendant la durée de la délégation, le régisseur intéressé est seul responsable du bon fonctionnement du service. Il s'engage à exploiter et à maintenir en bon état de marche permanent les équipements mis à disposition, ou acquis en cours d'exécution.

Il prend toutes les assurances nécessaires pour couvrir l'ensemble de ses responsabilités.

Les missions assignées au Régisseur Intéressé sont :

- mission principale : l'accueil des classes de découvertes dites classes de neige des écoles gravelinoises, de janvier à avril, hors période de congés scolaires ;
- autres missions : toute activité compatible avec l'affectation de l'immeuble en donnant une priorité d'accès aux structures, groupes, familles... de Gravelines.

## A. Les orientations budgétaires pour 2019

### a. La section de fonctionnement

#### ⇒Les recettes de fonctionnement

##### Prospective 2017-2019 des produits de fonctionnement :

RECETTES réelles de l'Exercice (en €)	CA 2017	CAA 2018	BP 2019	Evolution de CAA 2018 à BP 2019 (en %)
<b>TOTAL des recettes réelles de fonct.</b>	<b>310 712</b>	<b>337 260</b>	<b>405 478</b>	<b>+20.23%</b>
Produits des services – chapitre 70	70 944	66 565	118 729	+78.37%
Redevance versée par le fermier – chapitre 75	10 000	12 935	11 749	-9.17%
Subventions exceptionnelles – chapitre 77	229 768	257 759	275 000	+6.69%
<i>Dont compte 774</i>	<i>229 768</i>	<i>250 000</i>	<i>275 000</i>	

(CAA : *Compte Administratif Anticipé*)

Évolution 2018-2019 des recettes de fonctionnement : +20.23% ou +68 218 €

→ Évolution hors chapitre 77- recettes exceptionnelles : +64.12% soit +50 978 €

- ❖ Comparativement au compte administratif anticipé 2018, cette projection financière pour 2019 présente une augmentation importante du chapitre 70. Ceci s'explique par la non réalisation des recettes sur la période de juillet à mi-décembre 2018 du fait des travaux de remise en conformité des réseaux sanitaires (pour rappel, BP 2018 = 151 k€).  
→ En 2019, le chalet d'Entremont devrait compter 4 799 journées de villégiature contre 3 701 en 2018.
- ❖ Pour ce qui est du chapitre 77 – compte 774 – subvention exceptionnelle :

Il est attendu une hausse de 10.98% de la subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe qui s'explique par l'augmentation du coût d'un élève de classe de neige en 2019.

En effet, il est important de préciser que le calcul de cette subvention est établi à partir du coût d'un élève de classe de neige additionné au coût hôtelier du chalet d'Entremont, c'est-à-dire de l'ensemble des charges hôtelières sur le nombre d'hôtes payants.

Cette évolution des recettes de fonctionnement pour 2019 est à mettre en relation avec l'évolution des dépenses de manière à établir les perspectives d'évolution de notre épargne brute et de notre enveloppe d'investissement.

## ⇒Les dépenses de fonctionnement

### Prospective 2017 - 2019 des charges de fonctionnement :

DEPENSES réelles de l'Exercice (en €)	CA 2017	CAA 2018	BP 2019	Evolution de CAA 2018 à BP 2019 (en %)
<b>TOTAL des dépenses réelles de fonct.</b>	<b>362 348</b>	<b>351 941</b>	<b>400 060</b>	<b>+13.67%</b>
Charges à caractère général - chapitre 011	237 817	228 326	257 807	+12.91%
Charges de personnel - chapitre 012	124 531	123 614	140 753	+13.86%
Autres charges de gestion courante - chapitre 65	–	–	1 500	–
Charges financières - chapitre 66	–	–	–	–
Charges exceptionnelles - chapitre 67	–	–	–	–

(CAA : Compte Administratif Anticipé)

Évolution 2018-2019 des dépenses de fonctionnement : +13.67% ou +48 119 €

⇒ Évolution du BP 2018-2019 : +4.57% soit +17 469 €

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présente comme suit :

- ❖ Une augmentation du chapitre 011 entre le CAA 2018 et le BP 2019 soit +12.91% ou + 29 481 € non significative du fait de la fermeture du chalet en 2018.
  - Si l'on compare le chapitre 011 de BP à BP, la hausse est de 13 216 € ou +5.4 % dont :
    - +4 k€ en fluides – compte 6061 ;
    - +2 k€ en maintenance – compte 6156 ;
    - +3k€ sur calcul de la part variable et de la rémunération fixe, tous deux indexés ;
    - +4 k€ en transport – compte 6248.
- ❖ Le chapitre 012 augmente de 13.86% entre 2019 et 2018 ce qui s'explique par :
  - Un encadrement en personnel plus important lié aux activités prévisionnelles 2019.

## ⇒Evolution de l'épargne Brute entre 2018 et 2019 :

En €	CAA 2018	BP 2019
Epargne Brute	-14 681	5 418

## B. La section d'investissement

### ⇒Les recettes d'investissement

- ❖ Les recettes d'investissement se composent d'une seule ligne :
  - Des dotations aux amortissements à hauteur de 5 418 € suite aux acquisitions de matériel en 2017 par le délégataire.

Ces recettes 2019 permettent d'ouvrir des dépenses d'équipement à hauteur de 5 418 €.